

Délibération
N°2025CM64

Approbation du projet d'aménagement du centre bourg 2 – phase 1 comprenant la construction d'un restaurant scolaire, d'un préau et la création d'un local sanitaire à l'école élémentaire Maurice Carême

Demandes de subvention

Convocation du 2 Décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le deux décembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Isabelle VANLANDE, Delphine LECOCQ, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mme Isabelle VANLANDE à Mr Bernard PRUVOST

Mme Delphine LECOCQ à Mr Johny GLAVIEUX

Monsieur Frédéric DISSAUX est élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude pré opérationnelle de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) sur le projet d'aménagement du centre bourg 2, phase 1 comprenant la construction d'un restaurant scolaire, d'un préau et la création d'un local sanitaire à l'école élémentaire Maurice Carême.

Le montant de l'opération est estimé à 1 719 231,15 € HT soit 2 063 077,38 € TTC

Considérant que cette opération est éligible aux aides financières de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DET), priorité 1 – A Bâtiments publics et au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) – e Création , transformation et rénovation des bâtiments scolaires ainsi qu'au fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, il invite le conseil municipal à approuver le projet et à solliciter les aides financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le projet
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

D'APPROUVER le projet d'aménagement du centre bourg 2, phase 1 comprenant la construction d'un restaurant scolaire, d'un préau et la création d'un local sanitaire à l'école élémentaire Maurice Carême.

DE SOLICITER pour cette opération

- la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- la subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

D'ARRETER le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
<i>Construction du restaurant scolaire et du préau</i>				
Travaux	1 208 654,00 €	ETAT - DETR	500 000,00 €	29,08%
Maîtrise d'œuvre	96 692,00 €			
OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)	18 130,00 €	ETAT - DSIL	500 000,00 €	29,08%
Etudes Géotechniques	6 180,00 €			
Contrôles techniques	36 260,00 €	CABBALR	165 000,00 €	9,60%
SPS - Coordination	24 173,00 €			
Aléas (5%)	69 504,45 €	Emprunt	554 231,15 €	32,24%
Sous total 1	1 459 593,45 €			
<i>Création d'un local sanitaire</i>				
Travaux	215 960,00 €			
Maîtrise d'œuvre	17 277,00 €			
OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)	3 239,00 €			
Contrôles techniques	6 479,00 €			
SPS - Coordination	4 319,00 €			
Aléas 5%	12 363,70 €			
Sous total 2	259 637,70 €			
Montant total du projet	1 719 231,15 €	Montant total des recettes	1 719 231,15 €	100,00%

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.